

Les échos de la capitale

Gilles Boileau

Volume 10, Number 2, 2004

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/11269ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (print)

1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Boileau, G. (2004). Les échos de la capitale. *Histoire Québec*, 10(2), 34–35.

Les échos de la capitale

Par GILLES BOILEAU

On dit que vivre en démocratie est un privilège dont il faut rendre grâce à la Providence. Mais en retour de ce privilège que nous ne saurions pas apprécier à sa juste valeur, disent certains, il y a des devoirs que nous devons remplir et des responsabilités que nous devons assumer. Exemple: ce serait un devoir impérieux que de voter... Mais pour bien voter, il faut être bien informé. Une bonne façon de l'être, c'est de suivre les agissements de celles et de ceux à qui nous avons confié le mandat de nous représenter, d'administrer la «chose publique» et de préparer l'avenir... La meilleure manière d'y arriver c'est de prendre connaissance des Débats de la Chambre des Communes (dans le cas de ce qui se passe à Ottawa). On le fait en lisant le Hansard. Il m'arrive de le faire. En voici deux preuves sous forme de perles.

Une loi pour rendre justice à Louis Riel

Le 16 novembre 1994, Mme Suzanne Tremblay, représentante du comté de Rimouski-Témiscouata à la Chambre des Communes, a déposé «un projet de loi exigeant l'annulation du verdict de culpabilité rendu à l'endroit de Louis Riel». De longs débats, bien entendu, suivirent, où trop souvent l'hypocrisie et la mauvaise foi des uns le disputèrent à la lâcheté et à l'ignorance de l'histoire des autres. Tout ça avec des relents de fanatisme et d'intolérance, d'où émergèrent même quelques pointes de racisme.

Il n'y a qu'à se reporter à la transcription des débats de la Chambre des Communes pour se rendre à l'évidence. Même si MM. les honorables députés avaient déjà reconnu «le profond attachement de Louis Riel pour son pays et sa volonté de sacrifier sa vie pour faire avancer la cause de son peuple», la plupart des membres de la Chambre, tout en se montrant sympathiques à la mémoire et à l'action de Riel, refusèrent, pour toutes sortes de raisons, d'annuler le jugement du tribunal de Regina.

Le comble de la mesquinerie fut atteint par le député Duhamel, de Saint-Boniface –comté pourtant cher à Louis Riel– qui tout en reconnaissant que l'initiative de Mme Tremblay poursuivait «à première vue un objectif louable», refusa cependant



Louis Riel, lithographie par L'Abbé Joseph Chabert, 1885. BNQ

de l'endosser sous le prétexte fallacieux que cette entreprise ne visait qu'à faire le jeu «des forces séparatistes».

Plutôt que d'avoir recours à des entourloupettes intellectuelles et à des restrictions mentales, d'autres manifestèrent au grand jour leurs véritables sentiments, prouvant du même coup que ce vaste pays n'était pas habité que par «deux solitudes» mais aussi par de profondes incompréhensions. En voici quelques exemples...

Le député Duhamel, de Saint-Boniface –encore lui–, appréhendait l'impact négatif de ce projet de loi mais il craignait surtout qu'un Louis Riel acquitté et réhabilité puisse «dresser un mur entre les Canadiens anglais et les Canadiens français». Est-ce à dire qu'un Louis Riel toujours mort et coupable était un facteur de bonne entente?

Pour sa part, le député de Calgary-Ouest (alors réformiste avant de devenir allianciste puis conservateur), Stephen Harper, s'employa à démontrer que Riel était affligé de «défauts tragiques», c'est-à-dire qu'il était «fou». Il était convaincu, d'un point de vue historique, qu'«il ne fait aucun doute que Louis Riel a été, avec raison, reconnu coupable de trahison». Quant aux allégations voulant que Riel ait exigé de fortes sommes pour quitter le pays et renier ainsi les siens, je préfère faire confiance à Mgr Alexandre Taché –évêque de Saint-Boniface– qu'à Stephen Harper. Et Mgr Taché a toujours démenti avec force cette hypothèse.

Bien sûr que plusieurs députés rappelèrent les paroles célèbres de John A. Macdonald. Le premier ministre du Canada à cette époque aurait déclaré, selon plusieurs historiens, que «tous les chiens auront beau aboyer au Québec, Louis Riel sera quand même pendu».

De son côté le député de Swift Current – Mapple Creek – Assiniboia, M. Lee Morrison tenta de démontrer que vouloir prouver l'innocence de Riel était une perte de temps... même s'il reconnaissait que son procès avait été fort injuste. «Ce qui est arrivé est arrivé, c'est de l'histoire ancienne», clamait-il.

La palme de l'incongruité revient à Jim Pankiw, alors député de Saskatoon-Humboldt, qui, le 24 octobre 2002, fit d'une pierre deux coups, fustigeant à la fois Radio-Canada et insultant grossièrement la mémoire de Louis Riel... «Monsieur le Président, dit-il, la Société Radio-Canada a imposé aux Canadiens une réécriture sans précédent de l'histoire d'un traître assassin, Louis Riel. Dans un des exemples de rectitude politique les plus scandaleux, la SRC a attaqué et noirci l'histoire canadienne, notamment la mémoire de ceux qui

ont été assassinés de sang froid par Riel et ses compagnons fanatiques de la Rébellion du Nord-Ouest de 1885. Il est honteux que les révisionnistes de la Société Radio-Canada n'aient pas tenu compte du fait que Riel a été trouvé coupable et exécuté à juste titre pour avoir fomenté sa rébellion terroriste».

Plusieurs historiens considèrent à juste titre Louis Riel comme le véritable fondateur du Manitoba. Près de 120 ans après sa mort, on parle encore et toujours de Louis Riel. Que ses détracteurs se rassurent. Le privilège de passer quelques années ou quelques lustres sur des banquettes dites capitales sera nettement insuffisant pour leur garantir ne serait-ce que l'ombrage de la renommée de Louis Riel. Mais ce qui demeure inquiétant, c'est de penser que ceux qui ont une telle conception mesquine et tendancieuse de l'histoire du Canada sont aussi ceux qui préparent le destin de ce pays.

Le cheval national du Canada est un cheval canadien-français

De qui peut-on dire qu'il a «joué un rôle clé dans l'histoire du Québec et un rôle crucial dans l'édification de l'ensemble du Canada» tout en affirmant également qu'«il symbolise le développement de notre pays et notre diversité, qu'il prouve que nous sommes forts, indépendants et à la hauteur de la tâche, et qu'il symbolise non seulement l'héritage du Québec, mais aussi l'histoire de tout notre pays»?

Normalement, pareille déclaration – véritable acte de foi et de reconnaissance envers ce grand pays – aurait de quoi nous réjouir et nous faire vibrer. Mais au fait de qui s'agit-il et à qui peut-on attribuer ces paroles historiques? Elles ont été prononcées par M. Murray Calder, député libéral du comté ontarien de Peel-Wellington-Grey le 5 mai 1999, à la Chambre des Communes, alors que les représentants du peuple discutaient de la «Loi portant reconnaissance du cheval de race canadienne comme le cheval national du Canada»... Rien de moins. Ce personnage, immense et exemplaire auquel nous aurions pu penser est en réalité un quadrupède. Il s'agit, en vérité, du «cheval de race canadienne» de-

venu facteur d'unité, d'harmonie, de fierté et de développement. Rien de moins.

Aux grands débats tenus au cours de la dernière décennie au Parlement fédéral sur les Patriotes de 1837, sur Louis Riel, sur l'hymne national et sur les Acadiens, il faudra dorénavant ajouter celui qui voulait faire reconnaître le «cheval de race canadienne» comme le «cheval national du Canada». L'origine de ce débat pittoresque se perd dans les pages du *Hansard*. Il est certain cependant – documents à l'appui – qu'une longue discussion eut lieu en octobre 1995, une autre en mai 1999 et une dernière en février 2002. Quoi qu'il en soit et aussi loufoque que semble ce sujet, la «Loi portant reconnaissance du cheval canadien comme le cheval national du Canada» reçut la sanction royale le 30 avril 2002. Heureux petit cheval!!!

Attendu:

- que le cheval canadien a été amené au Canada en 1665 lorsque le roi de France a fait parvenir des chevaux de ses propres écuries aux habitants de sa colonie d'Amérique du Nord;
- que les chevaux canadiens se sont multipliés au cours du siècle suivant, de sorte qu'ils sont devenus une aide inestimable pour les colons dans leur volonté de survivre et de prospérer dans leur nouvelle patrie;
- que tous les Canadiens qui ont connu le cheval canadien en ont loué les qualités de force, d'endurance et de capacité de récupération élevées de même que l'intelligence et le calme qui distinguent cette race;
- que le cheval canadien a failli disparaître par croisement ou par exposition aux risques de guerre, mais qu'il a échappé à ces périls;
- que, depuis 1885 jusqu'à nos jours, de plus en plus de mesures ont été mises en oeuvre avec succès afin de restaurer et préserver le cheval canadien;

- que le gouvernement du Canada souhaite reconnaître la place exceptionnelle du cheval canadien dans l'histoire du Canada,

Sa majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, édicte... La loi sur le cheval national du Canada.

Un grand merci à Sa Majesté! Au moins 50 pages du *Hansard* ont été consacrées à ce dossier, allant des interventions les plus fantaisistes aux allégations empreintes de mesquinerie surtout à l'égard des membres de la députation québécoise qui eurent quand même la bonne idée de faire remarquer que ce «cheval national» avait d'abord été donné au gouverneur de la Nouvelle-France, M. de Montmagny, au début de la colonie. On peut aussi y lire *ad nauseam*, bien entendu, de multiples versions de l'histoire du cheval de race canadienne.

Ces pages d'anthologie demeureront mémorables. Nous ne donnerons, à titre d'exemples, que deux citations susceptibles de passer à l'histoire. La première est du député Murray Calder, le parrain de ce projet de loi. D'après lui... «*c'est un cheval doux, travailleur, loyal et intelligent... cela correspond assez bien aux caractéristiques des Canadiens*». Mais la palme revient assurément au député Denis Coderre qui, jugeant que certains représentants du Québec insistaient trop sur les véritables origines du cheval canadien qui s'est d'abord développé au Québec, trouvait que tous ces débats n'étaient rien d'autre que «*du gossage de poil de grenouilles*». Après cette remarquable envolée oratoire qui restera à jamais gravée dans les annales de notre littérature, le député Coderre se dit fier de voir «*que le cheval national du Canada... c'était un cheval canadien-français*».

Rien à ajouter... si ce n'est que dans le premier «attendu», quand on parle du roi de France et de sa colonie d'Amérique du Nord, on oublie de préciser que cette colonie c'était la Nouvelle-France, devenue le Québec.

Quant au député Calder, le grand défenseur du cheval canadien, il habite dans un village de l'Ontario au nom prédestiné... Holstein!